



Observatoire ALOSE FEINTE DE MEDITERRANEE

• Effectifs d'Aloses aux stations de vidéo-comptage (2024)

voir l'analyse

- Œuf
- Larve
- Aloson
- Alose**

1901 Aloses feintes de Méditerranée comptabilisées au barrage de Sauveterre en 2024



PLAGEPOMI 2022-2027

— Zone d'Action Prioritaire ALOSE FEINTE

Sites de Vidéocomptage fonctionnels

Projets de suivi

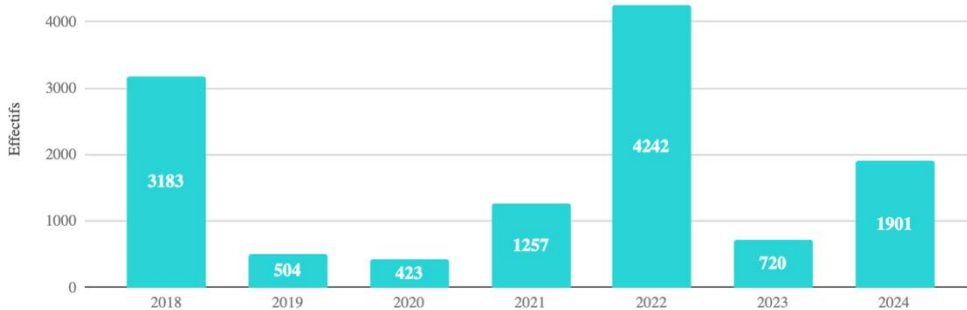


1. Résultats globaux



1.1. Barrage de Sauveterre

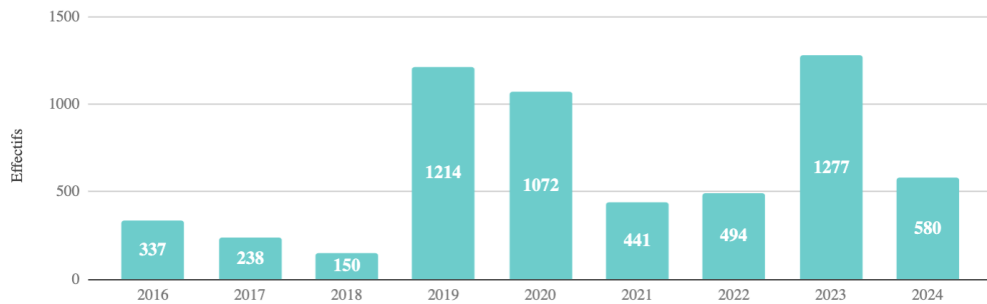
1901 aloses ont été comptabilisées à la passe de Sauveterre en 2024. Les différents résultats annuels sont illustrés ci-dessous :



1.2. Barrage de Bladier-Ricard (Hérault)

580 aloses ont été comptabilisées en 2024 à la passe de Bladier-Ricard. Le pic des passages ayant été observé au mois de mai. Les effectifs en migration ont diminué cette année par rapport à l'année 2023 qui détient le record du nombre de passages d'aloses avec 1277 individus comptabilisés. Comme à Sauveterre, les données montrent une arrivée tardive des aloses en 2024. Ce phénomène pourrait être en lien avec les conditions du milieu (forte hydrologie en 2024), mais il est également possible qu'il soit lié à des difficultés de franchissement de l'ouvrage (il s'agit potentiellement d'individus présents depuis un moment à l'aval).

Passages annuels d'aloses feintes à la passe de Bladier-Ricard (Hérault)



Initialement programmé sur une période de 6 ans (correspondant à la période couverte par le PLAGEPOMI 2016-2021), les forts enjeux liés à l'Alose sur les fleuves côtiers ont abouti à proposer la pérennisation de ce suivi, actée par le PLAGEPOMI actuel. Plusieurs arguments justifient cette pérennisation. A ce jour, aucun autre suivi sur l'Hérault n'est suffisamment développé pour suivre l'évolution des populations d'aloses. De plus, ce suivi constitue le premier système de vidéocomptage du bassin Rhône-Méditerranée installé sur un fleuve côtier. Enfin, ce suivi étant multi-espèce, il permet d'obtenir une information scientifique diversifiée, et constitue notamment la principale source d'observations avérées de Lamproies marines depuis sa mise en place.

1.3 Seuil du Verteil (Argens)

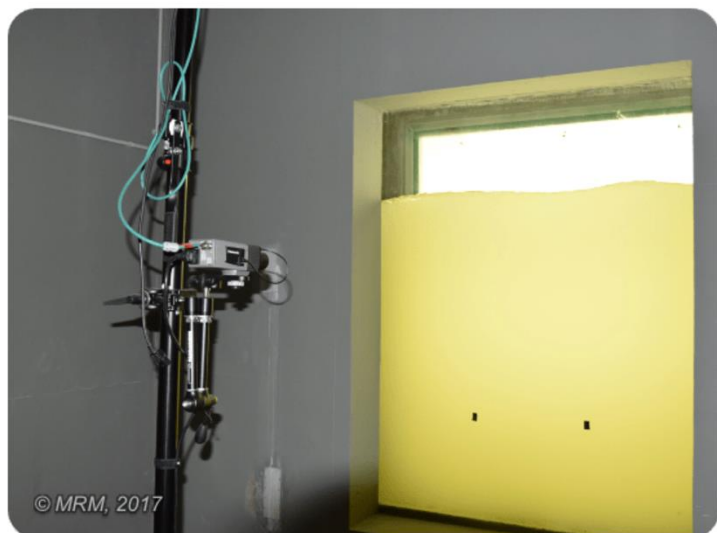
Le système de vidéo-comptage est en place depuis 2022. Malheureusement, depuis 2024 le système n'est pas fonctionnel. Les crues du fleuve engravent l'ouvrage de franchissement, les services gestionnaires font au mieux, à chaque épisode pour rétablir la franchissabilité piscicole.



2. Protocole & modalités de calculs

Les systèmes de vidéo-comptage permettent l'identification et le dénombrement des différentes espèces franchissant un ouvrage équipé d'une passe à poissons. Un logiciel automatisé, associé à une ou plusieurs caméras, analyse en direct les images provenant de la fenêtre rétroéclairée installée à proximité. L'enregistrement d'une « séquence » se déclenche dès qu'un mouvement a lieu devant la fenêtre de visionnage. Le logiciel va ensuite compiler ces séquences sous forme de fichiers, qui sont analysés par des techniciens.

Sur le site de Sauveterre sur le Rhône, l'intégralité des séquences compilées entre le 1er janvier et le 31 décembre sont analysées par l'association MRM. Sur le site de Bladier-Ricard (Hérault), les séquences vidéo sont dépouillées par la Fédération de pêche de l'Hérault, qui dénombre les espèces qui franchissent la passe entre le 1er mars au 30 juin. Cette fourchette correspond à la période théorique de migration des aloses feintes de méditerranée et des lamproies marines. Sur l'Argens, les séquences sont analysées par la Fédération de pêche du Var.



Ci-dessus : La caméra et la fenêtre d'observation des espèces traversant la passe du barrage de Sauveterre.

Les autres espèces piscicoles qui franchissent les dispositifs de vidéocomptage sont également dénombrées par MRM et les FDPPMA34 & 83 (voir les quelques clichés ci-dessous). Un suivi en temps-réel des passages est assuré par ces deux structures dans la mesure du possible, qui permet d'avoir une idée en temps réel de la fréquentation de ces deux passes par les différentes espèces piscicoles. Les données de comptage en temps réel sont accessibles via les deux liens suivants : [Sauveterre](#) / [Bladier-Ricard](#)



3. Objectifs et stratégie de suivi

3.1. BARRAGE DE BLADIER-RICARD :

Le barrage de Bladier Ricard, situé sur le fleuve Hérault, était identifié comme ouvrage prioritaire pour les poissons migrateurs par le PLAGEPOMI 2010-2015. Il a donc fait l'objet en 2012 de travaux de rénovation de la passe à poissons (jugée inefficace pour l'Alose) à laquelle un dispositif de vidéo-comptage a été intégré afin de vérifier l'efficacité de la nouvelle passe. Depuis 2016, le système de vidéo-comptage est mis en place. Le portage de la maîtrise d'ouvrage du suivi est maintenant assuré par la Fédération de pêche de l'Hérault. Ce suivi est inscrit au

PLAGEPOMI 2022-2027

. Les données acquises apportent de nombreuses informations sur la dynamique de populations d'aloses en Méditerranée (position centrale du fleuve côtier sur le bassin méditerranéen, proximité à la mer du site de suivi).

3.2. BARRAGE DE SAUVETERRE :

Le barrage de Sauveterre était depuis longtemps connu pour être un obstacle prioritaire à traiter sur la voie de migration des aloses du bassin du Rhône et a été équipé d'une passe à poissons en 2017, associée à une station de vidéo-comptage. Les études et travaux ont demandé plus d'une dizaine d'années étant donné la complexité et l'envergure de l'ouvrage.

3.3 Seuil du Verteil

Le seuil du Verteil est la porte d'entrée de l'Argens depuis la mer. Le suivi vidéo-comptage sur ce secteur permet de connaître le nombre de géniteurs s'engageant dans ce fleuve d'envergure Varois.



4. Partenaires techniques de suivi



Retrouvez les rapports d'études sur le site de l'association MRM

ou

Contactez-nous



contact@migrateursrhonemediterranee.org



04 90 93 39 32

Observatoire



Partenaires financiers



Contexte et objectifs

